

ABONNEMENT

Un an..... 48 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
En trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 29 DÉCEMBRE

Chambre Consultative des Arts et Manufactures

Scrutin de ballottage
Du 30 Décembre 1894

CANDIDATS

MM. SABATIER, vice-président sortant, rééligible.
FRENZER, membre sortant.
GOBLET, id.
HUTREL, id.
CHAUSSEPIED, ALEXIS, en remplacement de M. PICHERRIT, démissionnaire.

Elections du 30 Décembre 1894

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS

CANDIDAT :

M. GIRARD-BOUVET, négociant en vins à Saint-Florent.

FIAT LUX!

Au lendemain de l'élection de M. Brisson à la présidence de la Chambre, les journaux radicaux prophétisaient qu'une majorité nouvelle était née et qu'elle offrait assez de consistance pour remplacer avec avantage la majorité actuelle, comme certains remèdes spéciaux qui peuvent, au dire de leurs prospectus, s'employer même en voyage. Vous croyiez, naturellement, à une alliance consommée entre toutes les puissances de « la montagne » radicaux et collectivistes, et nul doute qu'un certain trouble n'obscurcît votre conscience à cette néfaste perspective. Reprenez vos esprits : le citoyen Vaillant verse la lumière dans nos cœurs.

Savez-vous pour quel motif, messieurs du collectivisme ont voté pour le solennel et pointu Brisson ? Lisez ce qui suit :

« Certains radicaux sembleraient vraiment croire, tant leur inintelligence de nos idées et de notre politique est grande, que c'est pour leur faire plaisir et les seconder que les voix socialistes ont porté au fauteuil présidentiel de la Chambre le candidat radical ; comme si nous avions eu un autre but que de voter contre l'opportunisme et de dissocier de notre milieu, de désorganiser la majorité ; comme si nous avions pu avoir un instant d'illusion sur le radicalisme et son président ! »

» M. Brisson, en usant, sans motifs, contre Jaurès et les socialistes, de rigueurs plus grandes encore que celles du président opportuniste, son prédécesseur, ne nous a pas surpris, il a justifié nos prévisions ; il nous a montré ce qu'était une présidence radicale, comme en 1885, à coups de baïonnette, au Père-Lachaise, il nous avait montré ce qu'était un ministère radical. »

Si les naïfs de tout genre et de tout poil sont, maintenant, suffisamment édifiés, M. le président Brisson saura, de son côté, à quoi s'en tenir sur l'appui de nos braves collectivistes. Désormais, suivant l'expression consacrée, « il n'y aura plus d'erreur ».

L'émeute des Égoutiers

Voici ce qui s'est passé l'avant-veille à Paris :

Le Conseil municipal tenait une séance de nuit. Dans quel but ? On n'est pas encore fixé sur ce point. D'autre part, 2,000 égoutiers (*les travailleurs municipaux*) qui réclament, surtout pour le deuxième semestre de 1894, le paiement des journées de repos, paiement promis par le rapport Champoudry et par le Conseil municipal, paraît-il, tenaient, salle des Mille Colonnes, une assemblée tumultueuse. Le secrétaire de la chambre syndicale, le citoyen Larmonier, constatait amèrement que, sur les cinquante conseillers invités, aucun ne daigna venir à la réunion. Le citoyen Larmonier dit sévèrement leur fait à ces messieurs :

« Les conseillers ont fait en sorte, s'écria-t-il, d'avoir une séance de nuit, afin de ne pas venir ici nous fournir des explications. D'ailleurs, qu'ils fassent leur devoir ! Leur présence ici ne nous est pas autrement chère. S'il nous reste peu d'espoir de voir se réaliser les promesses qui nous ont été faites, du moins nous savons qu'on trouvera de l'argent pour les bals de l'Hôtel de Ville, où nous aurons la satisfaction de savoir que nos conseillers dansent, tandis que pour nous livrer au même exercice nous n'avons, nous, que le buffet proverbial. »

Un travailleur pousse le cri : « A l'Hôtel de Ville ! » L'assistance entière se précipite.

A onze heures cinquante-cinq, on arrive sur la place de l'Hôtel-de-Ville. On s'encourage mutuellement à se montrer fermes et dignes et l'on s'avance... Mais — ô déception ! — la séance « de nuit » est terminée. Une séance de nuit qui est finie avant minuit ! A-t-on idée de cela !

Vacarme, cris, injures. Les gardiens de la paix invitent à rentrer chez eux les assistants qui se rendent à la raison. Mais, on avait, à l'avance, voté l'ordre du jour suivant :

« Les *travailleurs municipaux*, considérant que, malgré les promesses faites à la dernière assemblée générale par les conseillers socialistes, qui assistaient à la délibération prise par le Conseil municipal, en séance du 14 décembre, où il était décidé que le comité du budget devrait rechercher la somme nécessaire au rappel des jours de repos pour le deuxième semestre 1894, aucune décision n'a été prise jusqu'à l'heure actuelle ; tenant compte des déclarations faites par le citoyen Baudin, rapporteur général du budget, dans la séance du 26 décembre, où il affirmait que les disponibilités du budget de 1894 permettent de donner satisfaction aux travailleurs municipaux pour 1894 ;

» Espèrent que, d'après les déclarations de son rapporteur, le Conseil municipal serait mal venu de se déjuger et pourrait être taxé de mauvaise volonté, ce que les travailleurs de la Ville ne sauraient lui pardonner. »

Les pensions aux anciens militaires NON RETRAITÉS

La commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. Brincard et plusieurs de ses collègues tendant à l'allocation d'une pension de retraite aux anciens militaires non

retraités ayant quatorze ans de services, a adopté la proposition suivante précédée d'un rapport de M. Brincard :

« Article 1^{er}. — Il sera inscrit chaque année, au budget, au chapitre des pensions militaires, sous la rubrique : « Allocations aux anciens militaires non retraités ayant quatorze ans de service », une somme de 4,500,000 francs, qui sera répartie sous les conditions énoncées aux articles ci-dessous entre les anciens militaires des armées de terre et de mer ayant appartenu quatorze ans à l'armée, c'est-à-dire ayant accompli deux congés de sept ans et pouvant justifier de douze ans au moins de présence sous les drapeaux.

» Art. 2. — Ne seront pas admis au bénéfice de la présente loi :

» 1^o Les anciens militaires jouissant d'une retraite liquidée à la suite de services civils et dans lesquels leurs années de service militaire sont entrées en compte ;

» 2^o Ceux qui sont pourvus d'emplois civils donnant droit à une retraite pour laquelle les services militaires seront comptés ;

» 3^o Ceux qui ont encouru une condamnation entraînant la privation des droits civiques.

» Art. 3. — La répartition du crédit de 4,500,000 fr. sera faite, chaque année, au prorata entre les intéressés dont les droits auront été constatés avant le 1^{er} décembre de l'année précédente et proportionnellement au nombre de leurs années de service et de campagne, sans que le maximum de l'allocation puisse dépasser 250 francs.

» Art. 4. — Un règlement d'administration publique déterminera les formalités à remplir et les pièces à fournir pour les intéressés. »

Économies !

On lit dans le *Figaro* :

« La Cour d'appel de Rouen avait à dire, il y a quelques jours, le dernier mot dans un procès qui a fait beaucoup de bruit en Normandie.

» Depuis 1850, la ville de Caudebec-en-Caux possédait une école de Frères fondée par son ancien curé doyen, l'abbé Poulain. Cet ecclésiastique avait donné à la ville sa maison, puis un mobilier scolaire et enfin une somme de 12,000 francs destinée au traitement des instituteurs ecclésiastiques, en vue d'assurer aux enfants pauvres une éducation chrétienne.

» En 1886, l'école fut laïcisée.

» Aussitôt, les héritiers de l'abbé Poulain, MM. Sorel, intentèrent à la ville de Caudebec-en-Caux une action en révocation de donation.

» Après le tribunal civil d'Yvetot, la Cour d'appel de Rouen vient de leur donner gain de cause. La Cour a jugé « que la cause impulsive et déterminante de la donation était bien l'obligation, pour la ville de Caudebec-en-Caux, de faire donner aux enfants, soit par des Frères, soit par des instituteurs, l'instruction morale et religieuse, et que la ville de Caudebec ne peut remplir cette obligation aujourd'hui que l'école est laïcisée ».

» La ville est condamnée à restituer aux héritiers de l'abbé Poulain, l'immeuble servant de maison d'école, le mobilier scolaire et le capital versé par le donateur.

» Il faudra maintenant bâtir une école pour les petits écoliers normands.

» Qu'en pensent les contribuables de Caudebec ? »

Que l'Etat se tienne dans la neutralité confessionnelle cela peut se comprendre ; mais que des communes soient obligées de construire des écoles quand elles en possèdent déjà et cela sous prétexte de laïcisation, c'est idiot.

INFORMATIONS

Mort du roi de Naples

Le roi de Naples, François II, dont le règne a duré dix-huit mois seulement, est mort, en exil, au château d'Arco (Tyrol).

Son testament porte que la dépouille mortelle sera inhumée provisoirement à l'église collégiale d'Arco et qu'on ne devra pas déposer de couronnes.

Le cercueil sera d'abord transporté à l'église Sainte-Anne ; le jour des obsèques n'est pas encore fixé.

Un maire révoqué

Il s'agit d'un maire bien inoffensif. M. Julien Maire, maire de la commune de Vosbles (Jura), s'est cru permis de rappeler aux jeunes élèves qu'il y a une religion, un culte catholique en France.

M. le maire a fait placer un crucifix dans la salle d'école de sa commune.

Aussitôt M. le maire s'est vu dénoncé, enquêté, et finalement révoqué.

La relève coloniale

Vu les difficultés et les fatigues d'un séjour trop prolongé dans les colonies africaines, où le service compte comme campagne de guerre, une entente vient d'avoir lieu entre les ministères de la marine et des colonies pour fixer la durée réglementaire de ce service à dix-huit mois seulement.

Le départ des officiers et soldats quittant la métropole s'effectuera chaque année du 20 septembre au 20 octobre. Les rapatriés partiront du Soudan ou des autres régions dans le courant du mois de juin pour rentrer en France.

Par exception, ceux qui compteront une année de présence au mois de juin seront considérés comme ayant accompli une période totale, à moins qu'ils n'aient demandé et obtenu l'autorisation de prolonger leur séjour colonial d'une autre année.

Un ordre nouveau

M. le général Riu et plusieurs autres députés ont saisi la Chambre d'une proposition tendant à « créer une distinction honorifique sous le nom d'Ordre du mérite industriel et commercial ».

Vive Jaurès !

Voici un modèle des félicitations soi-disant adressées à M. Jaurès par les « camaros » :

« Au citoyen Jaurès

» Marseille, le 25 décembre.

» Le Cercle du Réveil est enthousiasmé de votre attitude à la Chambre ; il vous acclame aux cris répétés de : « Vive la révolution ! »

» MURZI. »

Cela ne nous étonne pas. Le Murzi est probablement un Italien, à moins que ce ne soit un Grec.

Encore Dreyfus

On lit dans la *Patrie* :

« Un renseignement absolument inédit fournit aujourd'hui la preuve évidente, certaine,

sans aucune réputation, qu'au moment où Dreyfus a été mis en état d'arrestation, il se préparait à mettre la frontière entre lui et ses accusateurs.

« Il avait demandé un congé de 48 heures pour affaires de famille ! La preuve de la préparation de cette fuite a été donnée au conseil de guerre. »

Grave affaire

A l'arrivée du *Péi-Ho* à la Pointe, la nouvelle se répandait qu'un crime suivi de vol avait été commis sur ce paquebot, et que le médecin du bord, arrêté, était entre les mains de la justice. En effet, le docteur Pelleran a été écroué pour avoir dérobé, entre Tam-tave et la Réunion, 4,300 francs au commandant du bord, M. Rivière, après lui avoir fait, pendant son sommeil, huit injections de morphine ! M. Rivière est resté à l'hôpital de Maurice gravement malade.

Onze ouvriers imprimeurs asphyxiés

Hier, vers une heure de l'après-midi, onze ouvriers imprimeurs ont subi un commencement d'asphyxie, par suite d'émanations d'un poêle, dans l'atelier de M. Pingelet, imprimeur, 189, boulevard Voltaire.

Ces onze ouvriers ont été reconduits à leur domicile après avoir reçu des soins dans une pharmacie voisine.

Fraudeurs parisiens

Le tribunal correctionnel de la Seine (11^e chambre) a condamné à des peines variant d'un à deux ans de prison treize charretiers, employés d'un entrepreneur de transports, qui avaient imaginé l'escroquerie suivante :

Leur patron faisait les livraisons après avoir acquitté les droits d'octroi afférents aux marchandises livrées.

Ils avinèrent, dans un coin du bureau de la douane, parmi les balayures, un certain nombre de quittances non retirées par les intéressés, après paiement des droits, et jetées là par les douaniers désireux de s'en débarasser.

Ils grattèrent, lavèrent ces quittances, les présentèrent chez divers négociants, avec de nouvelles mentions, et se firent ainsi remettre diverses sommes indûment. La maison Allez en a payé pour 1,225 fr. 35.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 29 Décembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 6°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 6°
Midi,	750 m/m	au-dessus 8°
Hausse,	9 m/m	
Baisse,	9 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 5°

Mort de M. Jean de Grandmaison

Nous avons reçu, ce matin, de M. de Grandmaison, député, la triste communication suivante :

« Le ministre des affaires étrangères vient de me communiquer la douloureuse nouvelle ci-après :

« Mon frère Jean est mort à Hong-Kong (Chine), au moment où il allait partir afin de planter, dans le Laos, le drapeau de la France coloniale.

« Il meurt au champ d'honneur. »

On sait que M. Jean de Grandmaison accompagnait M. le prince Henri d'Orléans dans l'excursion scientifique que le prince avait entreprise avec le dessein de visiter le centre de l'Asie. Tout récemment, plusieurs journaux annonçaient que les deux intrépides voyageurs, échappés à des dangers infinis, projetaient de se rendre aux fameuses ruines d'Angkor (Cambodge).

M. Jean de Grandmaison succombe à l'âge de 26 ans !

La direction, la rédaction et le personnel entier de l'*Echo Saumurois* ont l'honneur d'a-

dresser à M. Georges de Grandmaison et à sa famille leurs plus vives et respectueuses condoléances pour cet irréparable malheur qui va consterner les nombreux amis de notre affectionné député.

SAUMUR

Réceptions du nouvel An

Le Maire et les Adjoints de la Ville de Saumur recevront à l'Hôtel de Ville, le 1^{er} janvier 1895, de 10 heures à midi.

Le Sous-Préfet de Saumur ne recevra pas le 1^{er} Janvier.

Adjudications de l'enlèvement des boues et des droits de places

Des adjudications ont eu lieu avant-hier à l'Hôtel de Ville de Saumur.

Le balayage public et l'enlèvement des boues ont été adjugés à M. Lecoindre, moyennant une subvention annuelle de 8,300 fr.

Les droits de places ont été adjugés à M. Romain Vernoison, de Bordeaux, pour 32,525 fr. 50 par an.

Bracelet perdu

M^{me} L... d'A..., 9, rue Chanzy, a perdu, dans le trajet de la rue d'Orléans à la rue Chanzy, en passant par la rue Beaurepaire, un bracelet-gourmelle en or.

Dépôt de pétitions

M. de Grandmaison a déposé une pétition des agents des postes anciens militaires et une pétition des Commissions administratives des Hospices et Bureau de bienfaisance de Nueil-sous-Pa-savant, relative aux dispositions du projet de la loi des finances de 1895 concernant les établissements hospitaliers.

Tableau d'avancement de la Marine

Notre compatriote, M. de Cacqueray (Henri-Thimoléon-Marie-Joseph), enseigne de vaisseau, est inscrit au tableau d'avancement de l'état-major de l'armée navale pour le grade de lieutenant de vaisseau.

Légion d'honneur

M. Millereau, capitaine comptable du Dépôt de remonte d'Angers, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nomination

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Casimir Challet, qui était consul général de France à Trieste, vient d'être nommé ministre au Centre Amérique.

M^{lle} Marguerite Lavigne

Nous lisons dans les journaux d'Angers :

« M^{lle} Marguerite Lavigne — qui doit chanter, dimanche prochain, dans la salle de la rue des Quinconces, au concert donné par M. et M^{me} Bagnoli, — a créé, aux concerts du Conservatoire : le *Déluge*, de Saint-Saëns (rôle du contrôle) ; et, aux concerts Colonne, elle a chanté Marthe, dans *Marie-Magdeleine*, de Massenet, avec M^{me} Krauss, M. Vergnet et Auguez ; puis le *Noël*, de Paul Vidal, *Béatrice et Bénédicte*, de Berlioz, etc. Dernièrement, aux grands concerts d'orgue de Guilmant, au Trocadéro, elle a chanté le *Messie*, de Haën del, un oratorio de Bach, et *J'ai pardonné*, de Schumann, qui a été bissé. »

On sait que M^{lle} Lavigne doit se faire entendre au prochain concert de l'*Harmonie Saumuroise*.

MONTREUIL-BELLAY

Nous apprenons qu'on s'occupe en ce moment d'élever, à Montreuil-Bellay, deux monuments à des Angevins distingués, au poète Charles Doyalle, qui promettait une si belle carrière, et fut tué héroïquement dans sa vingtième année, et à Tous-en-el, l'auteur de l'*Esprit des Bêtes*, né lui aussi dans la petite ville de Montreuil-Bellay.

C'est notre éminent compatriote, M. C. Ballu, conservateur des hypothèques à Vannes qui, nous dit-on, caresse ce projet.

Noyé dans un puits

Avant-hier, dans la matinée, à Montreuil-Bellay, M^{me} Peltier fils allait puiser de l'eau dans un puits commun, quand, à la vue d'un cadavre flottant sur l'eau et qu'elle reconnut être le corps de son beau-père, âgé de 72 ans, elle appela son mari.

Aidé par un voisin, malgré les plus grandes difficultés, M. Peltier fils retira le corps. Mais

l'asphyxie était complète et, en dépit de soins empressés, on ne put rappeler le vieillard à la vie. M. le docteur Gaudrez dut se borner à constater le décès par submersion.

M. Peltier père, paralysé depuis plusieurs années et affligé d'une hernie, était poursuivi par l'idée du suicide. Il y a huit jours, après le décès de M^{me} Breton qui se noya dans le Thouet, il disait à son fils : « Si le jour où la mère Breton, ta grand-mère, s'est jetée à l'eau, des lavases ne s'étaient point trouvées là, tu aurais eu deux cadavres à retirer. Je me noyais aussi. »

ANGERS

Prestations de serment

Mercrredi, M. Demangeat, substitut du Procureur de la République du Mans, et M. Valade, substitut du Procureur de la République de Bangé, ont prêté serment devant la Cour.

A la Cour

Le même jour, il a été procédé, à la Cour, au tirage des 600 jurés devant composer l'année judiciaire 1894-1895 et au tirage du jury devant siéger à la prochaine session des assises qui s'ouvriront au mois de février prochain.

Vieilles monnaies

Voyons, cela va-t-il bientôt finir cette plaisanterie des monnaies divisionnaires d'argent ? Cela commence à devenir fastidieux.

Ça a été d'abord les monnaies du Pape (qui sont recherchées à présent, par les collectionneurs qui paient 10 à 15 fr. la pièce de 5 fr. et jusqu'à 50 fr. la pièce de 20 francs). Puis les pièces suisses ; on ne reçoit plus dans la circulation que les *demoiselles* debout (comme on dit vulgairement) ; les *demoiselles* assises, il n'en faut plus. Enfin, les pièces italiennes.

On devait croire que c'était fini. Pas du tout. Maintenant, paraît-il, on refuse les pièces à l'effigie de Napoléon I^{er}, de Louis-Philippe, de Léopold I^{er} et de Napoléon III jusqu'à 1864, sous prétexte qu'elles sont démonétisées.

Nous comprenons la mesure pour les pièces de Napoléon I^{er}, dont beaucoup sont complètement usées ; mais, pour les autres, nous trouvons la mesure ridicule.

Si nos gouvernants étaient des malins, ils diraient que ces pièces sont d'un titre supérieur à celui de la monnaie que nous frappons actuellement. Refaisons-les et nous bénéficierons de la différence. Ça bouchera toujours un trou du budget.

Eh bien, pas du tout.

Lors de la guerre des Indes, les Anglais, nos amis, achetaient l'argent partout pour payer là-bas (car les Indiens ne veulent que de l'argent).

Jusqu'en 1864, le titre de notre argent était à 900 millièmes et 100 millièmes d'alliage. Pour éviter que cette monnaie disparaisse, une loi de 1864 a baissé le titre à 835 avec 165 alliage.

On voit donc que les monnaies antérieures à 1864 valent plus que nos monnaies actuelles.

Cette question intéresse tout le monde.

Supposons les monnaies en question retirées, disparues. J'en retrouve une ou plusieurs dans mon bas de laine à la campagne. Je la présente au facteur rural, il me la refuse, il a des ordres précis ; au bureau de poste, le receveur me la refuse carrément ; je vais chez le marchand de tabac, il me la refuse également. En désespoir de cause, je vais chez le boulanger, chez l'épicier, et tous me la refusent en me disant que le facteur, marchand de tabac, receveur des postes, la refusent et qu'ils n'en peuvent rien faire !

Me voici donc obligé de quitter mon village à l'extrémité de la France, d'aller à la monnaie de Paris, 41, quai Conti, porter mes pièces au caissier de cette administration et encore il faut que je lui en porte pour 20 francs ; sans cela, refus.

On conviendra qu'il n'y a rien d'idiot comme cette décision.

On comprendrait, au contraire, que l'Etat dise à tous ses fonctionnaires, percepteurs, receveurs, préposés, etc. : « Recevez toutes ces pièces, mais ne les remettez pas en circulation. Versez-les au Trésor. »

C'est tout le contraire qui se fait.

L'Etat veut retirer ces pièces de la circulation et il intime l'ordre à ses subordonnés de les refuser.

Comprenez-vous ? Moi, je ne comprends pas.

Quand on pense qu'on reprend les pièces du Pape :

Les pièces de 2 fr. pour 16 sous ;

Les pièces de 1 fr. pour 8 sous ;

Les pièces de 50 cent. pour 4 sous !

Si on avait fait cela jadis... quels cris, quelles vociférations partout ! UN BURAL.

Faux bruits démentis

Un journal de Paris avait raconté que le colonel du 65^e aurait demandé au Ministre de la guerre l'envoi de ce régiment à Verdun, à la suite d'actes d'indiscipline reprochés à un certain nombre de sous-officiers.

Ce bruit, absolument faux, ne repose sur aucun fondement, et il n'est aucunement question du départ du 65^e.

Il en serait de même, croyons-nous, en ce qui concerne le bruit que le 3^e dragons partirait avec le 2^e chasseurs, à Pontivy.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 27 décembre. — Etienne-René Granjean, Grand'Rue, 73 ; — Marie-Thérèse Bazot, à l'hospice ; — Henri-Louis-René Fourrier, rue Nationale, 21 ; — Marie-Jeanne-Marguerite Guérécheau, rue des Boires, 20 ; — Pierre-Marie Grignon, rue de la Visitation, 30.

DÉCÈS

Le 26 décembre. — Anne-Marie-Renée-Radégon-le Groleau, un mois, 19, rue Beaurepaire.

Le 29 décembre. — Désirée Georget, épouse de Jean Charles, propriétaire, 63 ans 1/2, Montée du Fort, 9.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h 3/4 — Rideau, 8 h. 1/2

Direction A. GIRAUD

LUNDI 31 Décembre

La Fille du Tambour-Major

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de MM. Clivot et Duru, musique de J. OFFENBACH.

BULLETIN FINANCIER

28 Décembre 1894.

L'approche de la fin de l'année amène naturellement une réduction dans le chiffre des affaires. On réalise, ce qui est compréhensible, après le mouvement ininterrompu de hausse auquel nous avons assisté sur un grand nombre de valeurs.

Ce que nous venons de dire peut s'appliquer à toutes les places, à Londres et à Vienne.

Le 3 0/0 s'est négocié de 101.75 à 101.80.

Le marché est un peu moins animé sur les sociétés de crédit. Le Foncier finit à 924.25. Le Crédit Lyonnais marque un léger temps d'arrêt dans son mouvement ascensionnel à 831.25. La hausse ne peut du reste être sûre qu'autant qu'elle se fait lentement et par étapes successives.

Les bruits répandus hier au sujet de nos grands chemins et que nous avons eu soin de mentionner, maintiennent une grande fermeté. Nous relevons le Lyon à 1,415, l'Orléans à 1,302.50.

Le Suez est toujours et à juste titre la valeur favorite. Depuis un mois la hausse est de 90 francs et se maintient sans réaction. Il est évident que sur ce titre les acheteurs sont de premier ordre.

L'Italien a légèrement reculé à 86.80. De même pour l'Extérieure à 73 13/32. Ce sont des réalisations de bénéfices qui ont un peu pesé sur les cours. Les fonds ottomans se maintiennent bien. Très peu d'affaires sur les autres fonds.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris

LES DEUX GENDARMES

Le premier dit, d'un ton sonore :
— Le Congo, c'est un bon savon !
— Brigadier, répondit Pandore,
Brigadier, vous avez raison.

G. M., au savonnier Victor Vaissier.

Dans les premiers jours de décembre, le facteur présente un calendrier.

— Déjà vos étrennes?... Mais le mois est à peine commencé !

— En effet, mais il y en a tant qui nous font la farce de claqueter avant la fin de l'année !

CARTES DE VISITE

DE

l'Imprimerie P. GODET

Fabien de Courcelles
 GOISLARD-MARDOUIN
Mademoiselle Claire Boissinger
 FREDERIC DAVIGNON
Alexandre Severgne
 M^r & M^{lle} EMILE BLANDINIÈRE
Marcel Dehouve
 MADAME LEON DESTOURNELLES
 Général F. Hotté

78 32 65 37 70 49 58 34 33

1 fr 50, 2 fr & 2 fr 50 suivant qualité de Carton.

BELLE JARDINIÈRE

26-28, Rue d'Orléans, SAUMUR

Vêtements confectionnés et sur mesure pour Hommes et Enfants.

PRIME ARTISTIQUE ET GRATUITE offerte à ses Clients par la Belle Jardinière consistant en un PORTRAIT peint à l'huile sur panneau bois, exécuté d'après une photographie modèle.

BREVETÉ S. G. D. G. HERNIES MÉDAILLE D'OR DIPLÔME D'HONNEUR

La dernière et la plus importante découverte scientifique

Que de boniments la réclame n'a-t-elle pas suscités pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits, à la supériorité de telle ou telle méthode de traitement sur la méthode concurrente? Aussi, le public devenu sceptique avec raison demande-t-il des actes ou plutôt des œuvres au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les personnes à venir voir de leurs yeux le nouveau bandage breveté s. g. d. g. dû aux patientes recherches, aux laborieuses études scientifiques et à la longue expérience pratique de l'éminent spécialiste herniaire M. J. GLASER, du Raincy-Paris, qui a su résoudre ce problème, insoluble jusqu'à lui: la guérison de la Hernie, la plus dangereuse de toutes les infirmités qui atteignent l'humanité.

La nouvelle invention de M. J. GLASER consiste en une ceinture sans ressort d'acier ni élastique, ni poche de suspension et souvent sans pelote, elle se porte nuit et jour sans gêne et ne peut se déplacer quels que soient les mou-

vements du corps. La hernie étant maintenue ainsi, les muscles de l'anneau se resserrent et le mal est appelé à disparaître surtout chez les sujets vigoureux. Tels sont les avantages de la ceinture GLASER. Nous dirons simplement à nos lecteurs de ne pas confondre un homme de science qui a sacrifié la moitié de son existence pour étudier cette spécialité avec des prétendus guérisseurs n'ayant aucune connaissance scientifique.

M. GLASER, ayant quitté le Raincy, s'est installé dans sa propriété à Héricourt (Haute-Saône), secondé par messieurs ses collaborateurs; il est à consulter dans les principales villes de France; il soignera également les cas très graves chez lui.

M. GLASER a déjà rendu d'immenses services à l'humanité, il en rendra encore de plus grands à l'avenir et il vient le prouver avec éclat; aussi engageons-nous vivement nos lecteurs intéressés à profiter de son passage en allant le consulter à SAUMUR, le 5 janvier, Hôtel de Londres; à ANGERS, le 6, Hôtel du Canal Blanc.

Envoyer 60 centimes pour recevoir la brochure.
 M. GLASER, membre correspondant de l'Académie parissienne des inventeurs.

N-B. — Maisons à Troyes, à Mulhouse et à Dijon.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,
 N° 1, rue Beaupaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.
 Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix: 3 francs, soins compris
 EXTRACTION DE DENTS GRATIS

LIBRAIRIE JAVAUD

Saumur, 3, rue St-Jean

MAGASINS D'ÉTRENNES

Grand Choix d'Objets d'Art et de Fantaisie en faïence, porcelaine, Maroquinerie et Tabletterie.

Articles de Chine et du Japon

Assortiments des BEAUX OUVRAGES parus des premiers Editeurs de Paris, ainsi qu'un choix de PAROISSIENS, de MISSELS de Luxe et d'OBJETS DE PIÉTÉ.

Jolie collection pour CHRISTMAS, ainsi que de GRAVURES pour Etretnnes. — Belle PAPETERIE DE LUXE et FOURNITURES DE BUREAUX.

M. JAVAUD engage les habitants de Saumur à venir visiter ses Magasins où ils trouveront tous ces articles à un prix d'un bon marché exceptionnel.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché Noir, n° 12,
 Et de M^e ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

Aux enchères publiques EN 33 LOTS De Biens de Mineurs CONSISTANT EN

Un LOGEMENT

Avec dépendances

Sis à Montfort, commune de Cizay, ET

Divers autres Immeubles En nature de Terre, Vigne, Pré et Bois.

Situés communes de Montfort, Cizay, Douces, Forges et Brossay.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^e ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay, en la salle de la Mairie de Cizay, le Dimanche 27 Janvier 1895, à midi et demi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu en la Chambre du Conseil par le Tribunal civil de Saumur, le vingt décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Graveleau, ci-après nommés, prise sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, le vingt novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, également enregistré.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Pierre Graveleau, cultivateur, demeurant à la Chapelle, commune de Doué,

« Agissant au nom et comme tuteur légal » de Marie-Louise et Céline-Eugénie Graveleau, ses deux petites-filles mineures, « issues du mariage de dame Marie Delo-geau, décédée, et du sieur Pierre Graveleau, ce dernier privé de ses droits civils » en raison de sa condamnation aux travaux forcés à perpétuité par arrêt de la Cour d'assises de Maine-et-Loire, en date du vingt mars mil huit cent quatre-vingt-treize ».

Ayant pour avoué Me LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, n° 12;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Pierre Delo-geau, cultivateur, demeurant à Montfort, commune de Cizay, pris en qualité de subrogé-tuteur des deux mineurs Graveleau, sus-nommés,

il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de Me ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles provenant aux mineurs Graveleau de la succession de leur mère sur les lotissements et mises à prix ci-après.

DÉSIGNATION ET MISES A PRIX

I. Commune de Montfort
 Premier Lot
 La Fosse-aux-Morts, contenant quarante-quatre ares dix centiares, joignant au nord le terrain du sieur Dalibon et autres, au midi un ruisseau, au levant le sieur Péan, au couchant un ruisseau.
 Mise à prix, cinq cents francs, ci... 500
 Deuxième Lot
 La Ferrière, terre, contenant quatre ares quarante centiares, joignant au nord Madame

Delaveau, au midi le sieur Delo-geau, au levant la veuve Polleau, au couchant M. de Rossy.
 Mise à prix, soixante-dix francs, ci... 70
 Troisième Lot

La Ferrière ou le Champ-de-Bocé, terre, contenant cinq ares soixante-dix centiares, joignant au nord le sieur Masson, au midi un sentier, au levant Madame Delaveau, au rouchant le sieur Nonrg.
 Mise à prix, quatre-vingt-sept francs, ci... 87
 Quatrième Lot

La Tour, terre, contenant huit ares, joignant au nord un chemin, au midi Madame Delaveau, au levant le sieur Delo-geau Louis, au couchant le sieur Girault.
 Mise à prix, soixante-quinze francs, ci... 75
 Cinquième Lot

Le Mont-Louet, terre, contenant huit ares quatre-vingt centiares, joignant au nord le sieur Chevalier, au midi le sieur Ballu, au levant et au couchant un chemin.
 Mise à prix, cent vingt francs, ci... 120
 Sixième Lot

Les Epinettes, terre, contenant douze ares, joignant au nord le sieur Froger et autres, au midi Madame Delaveau, au levant le sieur Chevalier André, au couchant M. de Rossy.
 Mise à prix, cent soixante francs, ci... 160
 Septième Lot

Les Epinettes ou la Lune de Montfort, contenant six ares soixante centiares, joignant au nord le sieur Delo-geau Pierre, au midi le sieur Masse, au levant la route de Saumur, au couchant le sieur Thoreau.
 Mise à prix, soixante francs, ci... 60
 Huitième Lot

Les Moulins, terre en luzerne, contenant dix ares, joignant au nord le sieur Chevalier, au levant le sieur Langlois-Guibert, au couchant le sieur Deville Georges.
 Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci... 250
 Neuvième Lot

Le Mont-Louet, terre, contenant trois ares cinquante centiares, joignant au nord le sieur Chevalier, au midi Madame Delaveau, au levant la veuve Polleau, au couchant un chemin.
 Mise à prix, quarante francs, ci... 40
 Dixième Lot

Le Marchais, terre, contenant onze ares, joignant au nord le sieur Robin-Lucas, au midi un sentier, au levant le sieur Froger, au couchant le sieur Hénon-Vrin.
 Mise à prix, cent cinquante francs, ci... 150
 Onzième Lot

Les Ouches-Ferrées ou Saint-Hilaire, terre, contenant huit ares, joignant au nord le sieur Chevalier, au midi M. de Rossy, au levant Mme Delaveau, au couchant le sieur Robin.
 Mise à prix, quatre-vingt-quinze francs, ci... 95
 Douzième Lot

Le Pommier-Collet ou les Ouches-Ferrées, contenant dix-sept ares soixante centiares, joignant au nord Madame Delaveau, au midi le sieur Jean Gasté, au levant le sieur Chevalier-Ballu, au couchant Madame Delaveau.
 Mise à prix, cent soixante francs, ci... 160
 Treizième Lot

La Fosse aux Morts ou les Robrais, contenant dix-neuf ares quarante-huit centiares, joignant au nord le sieur Robin et autres, au midi un ruisseau, au levant un ruisseau.
 Mise à prix, cent soixante-quinze francs, ci... 175
 Quatorzième Lot

Les Marchais ou les Robrais, terre, contenant trente-cinq ares vingt centiares, joignant au nord un chemin, au levant le sieur Robin, au couchant le sieur Denis Saillant.
 Mise à prix, quatre cents francs, ci... 400

II. Commune de Cizay
 Quinzième Lot
 Le Bois des Arvais, terre, contenant six ares soixante centiares, joignant au nord le sieur Guignon, au levant le sieur Robin-Lucas, au couchant le sieur Ballu René.

Mise à prix, cent cinq francs, ci... 105
 Seizième Lot

Sor la Vaure, terre, contenant treize ares vingt centiares, joignant au nord un chemin, au midi le sieur Thoreau, au levant le sieur Chevalier André, au couchant le sieur Maslon.
 Mise à prix, deux cent soixante-dix francs, ci... 270
 Dix-septième Lot

La Tour, terre, contenant sept ares, joignant au nord Madame Delaveau, au midi M. de Rossy, au levant le sieur Samson, au couchant le sieur Delo-geau Louis.
 Mise à prix, quatre-vingts francs, ci... 80
 Dix-huitième Lot

La Chicanne, terre, contenant trois ares trente centiares, joignant au nord le sieur Chevalier, au levant le sieur Delo-geau Louis.
 Mise à prix, trente-cinq francs, ci... 35
 Dix-neuvième Lot

La Guérinelle, terre, contenant huit ares quatre-vingt centiares, joignant au nord le sieur Masse, au midi le sieur Ballu-Pain, au levant le sieur Maslin, au couchant un ruisseau.
 Mise à prix, quatre-vingts francs, ci... 80
 Vingtième Lot

Les Vigneaux, vigne, contenant six ares soixante centiares, joignant au nord un sentier, au midi le sieur Deschamps, au levant le sieur Beausse, au couchant le sieur Charreau.
 Mise à prix, soixante francs, ci... 60
 Vingt et unième Lot

Les Devants-de-Cizay, terre, contenant quatre ares quarante centiares, joignant au nord la veuve Rubin, au midi le sieur Ballu, au levant le sieur Chauvigné, au couchant un ruisseau.
 Mise à prix, quarante francs, ci... 40
 Vingt-deuxième Lot

La Croix-Guillaume, vigne, contenant huit ares, joignant au nord un chemin, au midi le sieur Delo-geau, au levant le sieur Bourg.
 Mise à prix, soixante-quinze francs, ci... 75
 Vingt-troisième Lot

Le Bois-de-la-Fuye, bois, contenant deux ares vingt centiares, joignant au nord le sieur Delo-geau, au midi le sieur Masse, au couchant le sieur Langlois-Guibert.
 Mise à prix, vingt-cinq francs, ci... 25
 Vingt-quatrième Lot

La Basse-Bâte, terre, contenant huit ares cinquante centiares, joignant au nord le sieur Marquet Pierre, au midi un sentier, au levant le sieur Courjaret.
 Mise à prix, quatre-vingt cinq francs, ci... 85
 Vingt-cinquième Lot

La Basse Grande-Bâte, terre, contenant quarante-cinq ares, joignant au nord un sentier, au midi la parcelle de la Basse-Bâte, appartenant aux mineurs et à leur père, désignée à l'article précédent, au levant et au couchant le sieur Chauvigné.
 Mise à prix, quatre cent soixante francs, ci... 460
 Vingt-sixième Lot

La Grimaudière, ou la Grande Basse-Bâte, pré, contenant six ares quatre-vingt centiares, joignant au nord la Basse Grande-Bâte, au midi le sieur Hénon-Vrin, au levant le sieur Hénon-Vrin.
 Mise à prix, quatre-vingts francs, ci... 80
 Vingt-septième Lot

Le Brenil ou la pièce de la Vaure, terre, contenant un hectare trente-huit ares trente centiares, joignant au nord le sieur Hémon-Gendron, au midi le sieur Maslon, au levant le sieur Chevalier, au couchant le sieur Ballu-Pain.
 Mise à prix, deux mille cinq cents francs, ci... 2,500

III. Commune de Douces
 Vingt-huitième Lot
 Le Patis-Masson, terre, contenant six ares soixante centiares, joignant au nord le sieur Robin, au midi le sieur Chevalier, au levant le sieur Chevalier.
 Mise à prix, quarante-cinq francs, ci... 45

IV. Commune de Forges
 Vingt-neuvième Lot

Un bois, situé au lieu dit Piémont, contenant treize ares vingt centiares, joignant au nord les héritiers Lecestre, au midi Madame Courjaret, au levant M. de Rossy, au couchant les brandes de Lossay.
 Mise à prix, soixante francs, ci... 60
 Trentième Lot

Un autre bois, situé au lieu dit de Piémont ou Lossay, contenant onze ares, joignant au nord Madame veuve Courjaret, au midi le sieur Chevalier, au levant M. de Rossy.
 Mise à prix, cinquante francs, ci... 50
 Trente-unième Lot

Les Noirsais, terre, contenant trente ares, joignant au nord le sieur Chevalier, au midi le sieur René Ballu, au levant M. de Rossy, au couchant Madame Vaillant.
 Mise à prix, trois cent quarante francs, ci... 340

V. Commune de Brossay
 Trente-deuxième Lot
 Les Robrais ou la Fosse aux Morts, contenant vingt-six ares quarante centiares, joignant au nord un ruisseau, au midi le sieur Gobert, au levant le même, au couchant un ruisseau.
 Mise à prix, trois cents francs, ci... 300

VI. Montfort, commune de Cizay
 Trente-troisième et dernier Lot
 Un logement comprenant deux maisons, ayant chacune une chambre au rez-de-chaussée, avec grenier au-dessus, granges, porche en entrant, hangar, cour, jardin, écuries, caves, pressoir, le tout entouré de murs, contenant environ quinze ares, joignant au nord un chemin, au midi le sieur Fremin Jean et autres, au levant Madame Delaveau et autres, et au couchant le sieur Charreau.
 Mise à prix, mille huit cents francs, ci... 1,800

Total des mises à prix : huit mille huit cent trente-deux francs, ci... 8,832

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2^o A M^e ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

V. LE RAY.
 Signé : DAUPHIN.

A LOUER

PRÉSENTMENT
MAISON
 Située route de Rouen, 46, à la Croix-Verte.

Composée de 2 chambres au rez-de-chaussée, 2 chambres au 1^{er} étage, mansarde et grenier, caves, eau de Loire.

Fraichement restaurée.
 Loyer annuel, 250 fr.
 S'adresser à M. DELARUE, rue de la Fi l'élité, 36, Saumur.

A VENDRE

UN ANE AVEC SES HARNAIS
 S'adresser à M. CHARPENTIER, à la Martinière, près Allonnes.

Etudes de M^e G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 13, successeur de M^e LOUIS ALBERT, Et de M^e BRETON, notaire à Varennes-sur-Loire.

VENTE

Aux enchères publiques DE BIENS DE MINEUR CONSISTANT EN UNE

Maison d'Habitation

Et dépendances avec terre

Situées à Launay, commune de Varennes-sur-Loire (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 20 janvier 1895, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e BRETON, notaire à Varennes-sur-Loire.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. François Tortu, cultivateur, demeurant à Placé, commune de Varennes-sur-Loire, agissant au nom et comme tuteur datif de Mademoiselle Isabelle Chollet, mineure, issue du mariage de M. Louis Chollet, et de dame Joséphine Gallet, son épouse, tous les deux décédés en leur domicile à Varennes-sur-Loire,

En présence ou lui dûment appelé de M. Pierre Dolbeau, cultivateur, demeurant à Bonneveau, commune de Brain-sur-Allonnes, pris au nom et comme subrogé-tuteur de Mademoiselle Isabelle Chollet, mineure sus-nommée,

M. François Tortu et M. Pierre Dolbeau, nommés aux fonctions de tuteur et de subrogé-tuteur ci-dessus indiqués, par délibération du conseil de famille de ladite mineure en date du dix novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, réunis à cet effet sous la présidence de M. le Juge de paix du canton nord-est de Saumur, ce qui a été accepté par eux,

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e BRETON, notaire à Varennes-sur-Loire, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION LOT UNIQUE

Une maison d'habitation, située à Launay, commune de Varennes-sur-Loire, comprenant deux chambres, écurie, cellier, grenier sur le tout, cour et terre, le tout dans un ensemble d'une contenance de cinquante-deux ares quatre centiares, joignant au levant la rue, au midi Rousse, au couchant le canal, au nord Guillot-Moussard, Madame Boissier et Rousse-Vallée.

Sur la mise à prix de 3,500 fr. S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e BARON, avoué-licencié poursuivant la vente ;

Soit à M^e BRETON, notaire à Varennes-sur-Loire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné.
 Saumur, le vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.
 BARON.
 Enregistré à Saumur, le 29 décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
 Signé : DAUPHIN.

A VENDRE

Un Cheval bai, 6 ans
 S'adresser qual de Limoges, 55, Saumur.

Le système de vendre tout
Bon Marché et entièrement
de confiance est absolu dans
les Magasins de la Glaneuse

A LA GLANEUSE

MAISON E. SABATIER

18 & 20, Rue d'Orléans, SAUMUR

Les Magasins de la Glaneuse
échantent ou remboursent
toute marchandise qui a
cessé de plaire.

ETRENNES

Fourrures, Manchons, Boas cols et colliers, Plumes, etc., Foulards, Cravates,
Mouchoirs, Taies d'oreiller, Eventails, Mantilles et Echarpes de dentelle, Jupons, etc., etc., etc.
Coupes et Coupons de Tissus noirs et couleurs pour ROBES; prix spéciaux pour Œuvre de Bienfaisance.

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

EPICERIE CENTRALE P. ANDRIEUX, 28, Rue Saint-Jean, Saumur

ARTICLES pour NOEL
Fantaisies, Sucre Conserve, Sabots Guillochés, Arbres de Noël, etc., etc.
Pâtés de Foies gras truffés, depuis 1 fr. 75 la terrine.

VINS FINS. — Champagne, Grands
Mousseux, Liqueurs de marque.
DESSERT
PATI-SERIE

1895

ETRENNES — 1895
Des Calendriers sont offerts à tout Acheteur

HAUTE NOUVEAUTÉ Pour Etrennes

Boîtes, Coffrets riches, Vannerie fine, Sacs satin, Porcelaine
de luxe, Confiserie, Marrons glacés, Bonbons de chocolat, Fruits glacés.

NOTA. — Tous nos Bonbons sont de qualité extra. — Les Sacs ne portent aucun nom,
sont très coquets, et ne sont pas facturés.

MAISON DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Retrait de cautionnement

M DELMAS, ancien hui-sier à
Vihiers, ayant l'intention de retirer
son cautionnement, fait la présente
publication conformément à la loi.

A VENDRE

Deux Caniches noirs
6 mois, pure race.

S'adresser au Raisin-de-Bour-
gogne, rue du Portail-Louis.

La Nationale

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie
et sur la Vie.

Assurances: Vie entière, Mixtes, Termes fixes
Rentes Viagères

S'adresser à M. H. CESBRON,
agent général, 9, rue de l'Ancienne-
Messagerie.

MONTEUR DES RENTIERS

Journal financier, de 16 pages, paraît
samedi le dimanche
Renseignements sur toutes les valeurs
2 francs par An
32, passage Saulnier, PARIS

VIN du L^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique,
au Biphosphate de chaux, prépare un
vin d'Espagne.

Prix de la bouteille: 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

PLUSIEURS MILLIONS DE PLANTS

de Vigne américaine à VENDRE dans de très bonnes conditions

Boutures, racinés et greffés-soudés de toutes qualités

Rupestres-Lascastelles, Phénomène du Lot, Monticola, Martin, Ganzin, etc., etc.

Les Plants sont garantis n'avoir jamais été arrosés

Pour les achats, demander le Catalogue au Bureau du journal. Le CATALOGUE est envoyé franco
sur demande.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Punch, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

ACTUELLEMENT

Exposition des Nouveautés pour Noël et le Jour de l'An

IMPORTATION DIRECTE DE PRODUITS D'ESPAGNE

J. VICENS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 1, et rue de la Tonnelle

PRIMEURS, Fruits secs, Oranges et Citrons

Vins d'Espagne pure nature

VINS FRANÇAIS, EAU-DE-VIE, RHUMS, COGNACS ET LIQUEURS

M^{ME} DUSSAUD

AUX OUVRIERS RÉUNIS, 21, rue du Marché-Noir,
SAUMUR

Préviens sa clientèle qu'elle vient d'établir des prix de Chaussures, sur
mesures, défiant toute concurrence.

Brodequins, homme... depuis 12 f. 50

Chaussure femme..... — 10 50

— enfant..... — 9 »

Réparations instantanées.

Ancienne Maison G. FISCHER

PILLET-BERSOULLÉ, Successeur

Place de la Bilange, SAUMUR

Pianos d'occasion garantis, depuis 250 f.
Occasion unique, 1/4 queue Henri Herz, garanti 10 ans, 350 f.

Grand choix de Partitions et de Volumes pour Etrennes

Partitions bijou sur les meilleurs Opéras et Opéras-Comiques
Violons — Clairons et Tambours. — Petite taille pour jouets d'enfants.

ETRENNES 1895

EPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Exposition des dernières créations

De Coffrets Bonbonnières laques, porcelaine, Vannerie fine, Carton-
nages de luxe sans adresse, Bonbons de chocolats, Fondants, Dragées,
Prâlines, Marrons glacés et Fruits confits.

NOTA. — Tous ces produits proviennent des Fabriques réputées pour vendre ce qu'il y
a de meilleur. Bon Marché sans précédent.

ARTICLES POUR ARBRES DE NOEL
Crèches, Jésus, Rois Mages, Bûches, Sabots en chocolat et en sucre,
Grande variété d'Objets de Fantaisie.

Un Billet de Tombola à tout acheteur de Bonbons ou Liqueurs, donnant droit
à gagner: 1^{er} lot, une magnifique POUPEE mécanique, avec boîte à musique;
2^e lot, un LAPIN mécanique; 3^e lot, une CORBEILLE produits du pays.

Vins Mousseux, Liqueurs ordinaires et grandes marques, Biscuits variés,
Pâtés de foies gras Henry, de Strasbourg; Hafner,
Deschandelières, de Ruffec.

ÉPICERIE NOUVELLE

EXPOSITION

d'Articles Jour de Noël et Jour de l'An, Confiserie, Champagnes

LIQUEURS DE MARQUES

Fondants fins, le 1/2 kilo, depuis 1 fr. 20

Prâlines, — — — — — 0 - 90

Pâtés de foies gras Deschandelières, depuis 1 - 65

CADEAUX: Il est offert un billet de Tombola à tout acheteur de
UN FRANC de Confiserie ou Liqueurs.

GROS LOT: Une superbe POUPEE mécanique.

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. lot. Un objet d'Etrennes. | 10. lot. Un litre Elixir. |
| 2. - Une terrine foies gras. | 11. - Un litre Mezier. |
| 3. - Une bouteille exquis Guignolet. | 12. - Un sac chocolat surfin. |
| 4. - Une boîte houndoir. | 13. - Un sucre de pommes. |
| 5. - Un sac marrons glacés. | 14. - Une bouteille Champagne. |
| 6. - Une caisse mandarines. | 15. - Un exquis Guignolet. |
| 7. - Une boîte biscuits Champagne. | 16. - Un litre d'eau-de-vie de marc. |
| 8. - Une bouteille vin de Turquie. | 17. - Un sac fondants surfins. |
| 9. - Une boîte Madeleines de Commerc. | 18. - Un litre liqueur. |

Saumur, imprimerie Paul Godet.